Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 1037/2001 DU CONSEIL

du 22 mai 2001

autorisant l'offre et la livraison à la consommation humaine directe de certains vins importés susceptibles d'avoir fait l'objet de pratiques œnologiques non prévues par le règlement (CE) nº 1493/1999

(JO L 145 du 31.5.2001, p. 12)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) nº 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013	L 347	671	20.12.2013

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2001R1037:20051221:FR:PDF